Quelle chance pour les gueux ?

Par **Anne Joubert**[1]
Aristide Briand 2008
Chef de bureau des politiques de prévention, d'insertion et d'accès aux droits
Direction générale de l'action sociale (DGAS)

L'égalité des chances s'entend comme la nécessité de donner, à chacun, dès le départ, les mêmes possibilités de réussite et de bien-être. Des millions d'enfants vivent dans des familles pauvres et tout doit être mis en œuvre pour mettre un terme à la reproduction des inégalités sociales de génération en génération. C'est aussi pouvoir offrir une nouvelle chance à ceux qui sont passés par la « zone ». Il s'agit d'un impératif de cohésion sociale, alors que la crise actuelle ne peut qu'aggraver les situations de détresse et de souffrance.

Il y a 20 ans, on appelait « zonard », un routard, un vagabond, un être errant en marge de la société. La « zone » est aujourd'hui synonyme de banlieue, de quartiers défavorisés, ceux où personne ne veut vivre et où on assigne à résidence les plus pauvres, souvent d'origine immigrée. Dans les deux cas, exclusion et stigmatisation marquent la « zone » de manière indélébile, bien loin du concept d'« égalité des chances ».

Depuis le début des années 1980 et le « réveil de la mendicité », resurgit le spectre des gueux, des indigents, des « sans feu ni lieu », ce « quart monde » des infortunés qui suscitent la peur sociale, celle du déclassement et de la pauvreté. Deux tiers des Français craignent de se retrouver un jour à la rue et d'y rejoindre les quelque 100 000 SDF qui hantent les gares des grandes villes et les sous-bois des zones rurales. La crise économique actuelle, l'augmentation du chômage, les temps partiels et emplois précaires, le surendettement et les impayés, la peur de l'avenir ne peuvent qu'accroître ce sentiment.

De la pauvreté à la disqualification sociale

Plus de 13 % des Français, huit millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, soit avec moins de 880 euros par mois pour une personne seule (60 % du salaire médian de 1594 € en 2007). Chez les 18-25 ans, ils sont 21 %, ce qui prouve que l'ascenseur social ne fonctionne plus et qu'on assiste, au contraire, à un déclassement. Parmi ces « nouveaux pauvres », on trouve des personnes isolées, familles monoparentales, personnes âgées, travailleurs pauvres, jeunes en errance, migrants ou sans papiers. Ils sont les premières victimes de la crise et risquent d'être rejoints par beaucoup d'autres. Les associations alertent sur l'amplification de la précarité et constatent une augmentation des demandes d'aide alimentaire, des phénomènes de glanage à la fin des marchés, de fouille dans les poubelles et de ventes d'aliments périmés sur le bord des trottoirs.

Certes, le RSA (Revenu de solidarité active), mis en œuvre à compter du 1er juin 2009, doit apporter un complément de revenu aux travailleurs précaires et inciter les bénéficiaires de minima sociaux à retourner vers l'emploi, grâce à un accompagnement professionnel et social renforcé. Ses ambitions risquent néanmoins de se heurter à la récession économique qui pourrait installer durablement ses bénéficiaires dans le temps partiel, la précarité et la paupérisation.

Les plus fragiles des exclus sont entrés dans ce que Serge Paugam[2] nomme la « disqualification sociale ». Cette désinsertion progressive survient lorsque les difficultés (perte d'emploi, de logement, rupture familiale, problèmes de santé, d'addictions, dévalorisation identitaire etc.) se cumulent et se renforcent mutuellement. Elle conduit à un morcellement des corps et des esprits qui peut aller jusqu'à une perte totale d'identité, oubli de son nom, de son âge, de son passé, voire mise à distance volontaire des autres par la saleté. Il faut agir avant qu'il ne soit trop tard puisqu'une récente enquête réalisée par Médecins du Monde et l'Assistance publique montre que l'âge moyen de décès des sans-abri à Marseille est de 41 ans pour les femmes et de 56 ans pour les hommes contre respectivement 84 et 77 dans l'ensemble de la population. Cette espérance de vie correspond à celle des pays les plus pauvres de la planète et provient de difficultés d'accès aux soins mais aussi d'un taux de suicide très élevé (16 % soit sept fois plus qu'en prison).

Mal logement et SDF

On compte plus de trois millions de mal logés en France (800 000 hébergés par des proches, 1,1 million sans confort de base, 1,3 million en situation de surpeuplement) selon la fondation Abbé Pierre et les listes d'attente en HLM s'allongent. Malgré de nombreuses lois et plans successifs depuis plus de 20 ans, le retard n'a pu être comblé et le coût des loyers n'a cessé d'augmenter, notamment en Ile-de-France et dans les grandes agglomérations. Décisive, la loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable, crée une véritable obligation de résultat pour l'État depuis le 1er décembre 2008. Elle est aujourd'hui renforcée par la récente loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » et le « Grand chantier prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des sans abri » conduit par le préfet Alain Régnier. Des moyens ont été dégagés, notamment à travers le plan de relance, et les différents acteurs se mobilisent.

Alors qu'un tiers des résidents de CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) a un emploi, le contexte de crise risque de limiter les solidarités familiales ou amicales et de conduire en centres d'hébergement de nouveaux travailleurs pauvres, aux ressources faibles. Dans un même temps, d'autres risquent de perdre les quelques heures de travail qui les maintenaient, difficilement, à flot.

Pourtant, seul un véritable logement, classique ou adapté du type maison relais ou résidence sociale, représente une chance de conserver ou recouvrer sa dignité. Malgré le plan d'humanisation des centres d'hébergement d'urgence et CHRS, ces dispositifs ne peuvent être que transitoires. Les politiques publiques vis-à-vis des SDF, au-delà d'une simple mise à l'abri, doivent accompagner les personnes les plus démunies vers une véritable réinsertion sociale et leur offrir une réelle « égalité des chances ». Car du logement dépend aussi le travail, l'amélioration de la santé et l'accès à l'ensemble des droits fondamentaux car personne n'accorde un emploi stable ou un crédit à quelqu'un qui n'a pour domicile que l'adresse d'un centre social ou d'une association caritative.

Saisir à nouveau sa chance

Il s'agit tout d'abord de prévenir au maximum les risques d'exclusion : prévention des expulsions locatives, du surendettement, accès à la formation professionnelle, à la qualification, aux contrats aidés etc. De nombreux dispositifs existent et le « filet social » fonctionne mieux en France que dans d'autres pays.

Pourtant, nombreux sont ceux qui glissent sur le toboggan de l'exclusion. Ils atterrissent dans une « zone » sans frontières ni repères, hors de la société, invisibles aux yeux des autres, miroir de la dignité brisé. Ils doivent alors remonter l'échelle barreau par barreau. Il faut du temps et du soutien, accepter les avancées et les échecs, les cheminements périlleux.

Heureusement, beaucoup s'en sortent. Le premier de leurs droits à recouvrir est celui de leur dignité, de leur reconnaissance, de leur parole, de leur capacité à agir comme citoyens. Cette volonté d'action, de mobilisation, était au cœur des 8e rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté, à Bruxelles, les 15 et 16 mai 2009. La participation des exclus aux politiques qui les concernent, de leur élaboration à leur évaluation, constitue la première pierre d'une nouvelle « égalité des chances ». C'est ainsi, que ces hommes et femmes en provenance des 27 pays membres de l'Union européenne ont su élaborer leurs propres recommandations et les adresser aux institutions. Ils ont mis en commun leurs besoins, au-delà des différences, pour dire « ce qu'il nous faut là où nous vivons », sortir de la « zone » et reprendre place au cœur de la société.

Dans un deuxième temps, avec l'aide de travailleurs sociaux et d'associations, un processus de retour vers l'emploi, le logement, l'ensemble des services publics, y compris culturels, peut être mis en œuvre. Les structures d'insertion par l'activité économique comme les chantiers d'insertion, voire pour les plus fragiles des ateliers d'accompagnement vers la vie active dans les CHRS, offrent une porte d'entrée et permettent de franchir pas à pas les barreaux de l'échelle du toboggan. L'accompagnement social global qui prend en compte l'ensemble des difficultés de la personne est la clef de cette seconde chance.

Pour une mobilisation générale

L'égalité des chances s'entend comme la nécessité de donner, à chacun, dès le départ, les mêmes possibilités de réussite et de bien-être. Des millions d'enfants vivent dans des familles pauvres et tout doit être mis en œuvre pour mettre un terme à la reproduction des inégalités sociales de génération en génération.

Mais l'égalité des chances c'est aussi pouvoir offrir une nouvelle chance à ceux qui sont passés, plus ou moins longtemps, par la « zone », que celle-ci se situe sur les trottoirs des grandes villes ou dans de lointaines périphéries.

Il s'agit d'un impératif de cohésion sociale, alors que la crise actuelle ne peut qu'aggraver les situations de détresse et de souffrance, souvent vécues dans le silence, l'ignorance, l'indifférence. Seuls un nouvel élan de solidarité qui rende effectif l'accès de tous aux droits fondamentaux et la lutte contre toutes les formes d'exclusion, à travers des réponses globales mobilisant l'ensemble de la société, peuvent faire renaître l'égalité des chances. ■

1 - Auteur du livre *De la zone à l'Ena* - Le Cherche Midi, 2008
2 - Serge Paugam – *La Disqualification sociale* - 1991